



Aucune reconnaissance pendant 5 ans

Par **perrine59**, le **09/06/2015** à **13:14**

Bonjour,

Pouvez vous me dire si ma démarche est correcte .

"Pendant 5 ans j'ai travaillé pour mon ex mari au sein de son entreprise de travaux agricoles , je travaillais comme un homme et je ne comptais pas mes heures .

cependant voici un an que nous sommes divorcés , je suis resté 6 mois salariés de

l'entreprise pour partir avec une rupture conventionnelle ,

aujourd'hui je me rend compte que pendant 5 ans il a profité de mes services et de mon courage alors que j'étais rémunéré à peine au smic.

Puis je me retourner contre lui?

Par **P.M.**, le **09/06/2015** à **16:08**

Bonjour,

La rupture conventionnelle pourrait impliquer qu'aucun litige ne subsiste avec l'employeur même si c'est essentiellement le consentement qui ne doit pas être vicié...

Il faudrait savoir si vous pourriez vous appuyer sur des textes pour revendiquer une revalorisation du salaire par rapport à votre qualification et aux fonctions occupées sachant que normalement il est le même pour les hommes et les femmes même si certain(e)s mettent plus d'ardeur que d'autres au travail...

Si vous avez accompli des heures supplémentaires non payées, il faudrait pouvoir apporter des éléments concrets quant à leur existence même si ce n'est pas plus à la salariée qu'à l'employeur de prouver l'horaire accompli...